

Avis d'arrêt des prises de jeu et résiliation du règlement du jeu de grattage de La Française des jeux accessible par internet dénommé « BINGO »

Article 1

Les prises de jeu sur internet du jeu de grattage « BINGO », pour lesquelles s'appliquent le règlement du jeu de La Française des jeux accessible par internet dénommé « BINGO » fait le 25 septembre 2024, sont arrêtées en principe dans la journée du lundi 28 avril 2025. Si cette date ne pouvait pas être respectée pour des raisons techniques, les joueurs en seraient informés par un message sur le site www.fdj.fr.

Par conséquent, le règlement du jeu « BINGO » fait le 25 septembre 2024, est résilié à compter du lendemain de l'arrêt des prises de jeu.

Fait le 11 avril 2025,

Par délégation de la Présidente directrice
générale de La Française des jeux

Charles Lantieri